

Décision n° 2012-1619
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 11 décembre 2012
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Longphone
(préfixe à quatre chiffres 16XY)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Longphone (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 05-609 en date du 10 mars 2005) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2009-0761 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 17 septembre 2009 portant attribution d'un préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres à la société Longphone ;

Vu la demande de la société Longphone, en date du 26 novembre 2012, reçue le 28 novembre 2012, sollicitant la restitution d'un préfixe à quatre chiffres 16XY ;

Après en avoir délibéré le 11 décembre 2012 ;

Décide :

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2013, la décision n° 2009-0761 en date du 17 septembre 2009 susvisée, attribuant le préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres 1611 à la société Longphone (Siren : 413 441 395) est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Longphone.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI